



**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU MERCREDI 16 JUILLET 2025**

Le mercredi 16 juillet 2025, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire le 08 juillet 2025 et sous sa présidence se sont réunis en la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances et délibérations pour une réunion extraordinaire conformément à la législation en vigueur régie par le Code Général des Collectivités Territoriale.

Étaient présents : Mmes et Mrs Philippe VAN OOTEGHEM, Patrice MAILLARD, Serge BERTAUX, Maryka CHEVEUX, Karine TERREUX, Ludovic MALFAIT, Astrid STERIN, Jérémy LEFEBVRE, Coline NAJAH, Rémi DUPONCHEL, Line LEBEGUE, Elisabeth GALHAUT, Camille AUBRY et Philippe MAIRE.

Absents excusés : David KOZAR.

Absent non excusé :

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Astrid STERIN.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 26 juin 2025.

DÉLIB 2025/031	Centre Aéré de Moliens : Participation financière exceptionnelle
-----------------------	---

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que cette réunion extraordinaire a pour unique objet l'examen de la situation financière préoccupante du centre aéré de Moliens. Aucun autre sujet ne sera abordé.

Il donne la parole à Monsieur Bernard GUILLOTTE, Président du centre aéré, afin qu'il expose lui-même les raisons de ce déficit.

Monsieur Bernard GUILLOTTE prend la parole et expose les raisons ayant conduit à un déficit significatif pour le centre aéré. Il évoque les éléments suivants comme causes principales de cette situation préoccupante :

1. Réduction des aides de la CAF : La subvention apportée par la Caisse d'Allocations Familiales a diminué, impactant ainsi les finances de l'établissement.
2. Subvention insuffisante de la commune : Bien que des subventions aient été allouées, elles ne sont pas suffisantes pour couvrir les dépenses du centre.
3. Retards de paiement de certaines factures : Plusieurs factures datant de l'année 2023 n'ont été réglées qu'en 2025, exacerbant la situation.
4. Indemnité de départ de l'ancienne directrice : Le départ de l'ancienne directrice a généré une indemnité de départ d'un montant de 12 000 €.
5. Redressement URSSAF : Un redressement URSSAF intervenu en 2024, portant sur l'exercice 2023-2024, a alourdi la charge financière du centre.
6. Absence de paiement des communes partenaires : Certaines communes partenaires n'ont pas honoré le paiement de la participation des enfants de leurs village respectifs.
7. Échec des soirées de financement : Les événements organisés pour financer le centre n'ont pas rencontré le succès escompté.

Monsieur Bernard GUILLOTTE conclut en indiquant que plusieurs mesures ont été prises pour limiter les dégâts financiers et permettre au centre de continuer à fonctionner :

- Réduction de la rémunération de la directrice : Celle-ci accepte désormais une rémunération à hauteur de 80 % de son salaire habituel.
- Suppression de la rémunération des heures supplémentaires : Les heures supplémentaires seront désormais récupérées et non plus rémunérées.
- Augmentation du coût des sorties : Les sorties seront désormais proposées au prix coûtant pour minimiser les pertes financières.
- Annulation du séjour en camping.
- Modification du mode de rémunération des animateurs : Les animateurs des vacances scolaires seront désormais payés à la vacation, ce qui devrait permettre une réduction substantielle des charges salariales.

À la suite de cette présentation, plusieurs membres du Conseil Municipal interviennent pour exprimer leur point de vue et poser des questions.

Madame Karine TERREUX est étonnée par le fait que la situation n'ait pas été portée plus tôt à la connaissance du Conseil Municipal. Selon elle, une telle anticipation aurait permis une gestion plus proactive de la situation.

Monsieur Bernard GUILLOTTE répond que les difficultés financières ont été identifiées récemment.

Monsieur Rémi DUPONCHEL insiste sur l'importance du centre aéré pour les familles de la commune. Il souligne que sa disparition serait un coup dur pour la vie sociale et éducative de la commune. Jérémy LEFEBVRE rejoint cette position en

ajoutant que sans centre aéré, il n'y aurait plus d'école dans la commune. Camille AUBRY et Astrid STERIN partagent également ce point de vue.

Monsieur Philippe MAIRE souhaite connaître la somme nécessaire au maintien du centre aéré. À ce jour, aucune réponse précise ne peut être apportée. Une rencontre avec la CAF est prévue en septembre afin d'évaluer la possibilité d'une subvention exceptionnelle. C'est à ce moment-là que la situation devrait être plus claire.

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil Municipal que les éléments évoqués ont pesé dans la balance, mais tient à souligner que ce déficit résulte aussi d'un manque de rigueur dans la gestion. En effet, les comptes de l'association manquent de clarté depuis un an, ce qui révèle une absence de visibilité.

Madame Karine TERREUX demande qui est actuellement trésorier de l'association. Monsieur Bernard GUILLOTTE indique qu'il s'agit de la directrice actuelle, laquelle ne souhaite plus assumer cette fonction. Un vice-trésorier bénévole s'occupera désormais de la comptabilité.

Monsieur Philippe MAIRE s'interroge sur la possibilité d'un soutien communal à la gestion administrative. Monsieur le Maire précise que depuis dix jours, lui-même et ses secrétaires travaillent activement à reconstituer les comptes du centre mais que l'absence de pièces justificatives ne permet pas l'élaboration d'un budget prévisionnel fiable.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Bernard GUILLOTTE pour ses explications et son implication. Ce dernier quitte alors la salle du Conseil.

Madame Karine TERREUX et Madame Coline NAJAH s'interrogent sur la soudaineté de ce déficit. Monsieur le Maire répond que de nombreux éléments sont manquants. Des bilans et prévisions ont été faits, mais à partir de données incomplètes, ce qui rend toute projection difficile. Il rappelle que cette réunion ne vise pas à définir une solution durable mais à permettre le versement des salaires de juillet et août. La réunion prévue en septembre avec la CAF permettra d'avoir une vision plus claire de la situation.

Monsieur Rémi DUPONCHEL demande pourquoi Monsieur le Maire n'a pas directement versé la subvention, étant donné l'urgence. Monsieur le Maire comprend cette interrogation mais rappelle que ce type de décision relève du Conseil Municipal et qu'il ne dispose pas de la délégation pour y procéder seul. Monsieur Rémi DUPONCHEL exprime sa gêne à voter sans disposer de tous les éléments, mais réitère son soutien au centre.

Madame Karine TERREUX partage ce point de vue mais insiste sur la nécessité d'un suivi rigoureux pour l'avenir.

Monsieur Philippe MAIRE rappelle que la réglementation pour un périscolaire et une garderie diffère. En effet, la réglementation est très stricte pour les périscolaires, ce qui constitue un désavantage pour eux. Il rappelle que plusieurs communes voisines ont mis en place une garderie car justement les contraintes humaines et financières étaient moindres.

Monsieur Jérémy LEFEBVRE souligne que Bernard GUILLOTTE occupe ses fonctions depuis vingt ans et que c'est la première fois qu'il demande une aide de cette ampleur. Madame Coline NAJAH rappelle que cela n'est pas tout à fait exact. Il y a trois ans, une aide supplémentaire de 3500 € avait déjà été allouée pour 200 enfants, alors qu'actuellement le centre en accueille moins.

Monsieur Jérémy LEFEBVRE réitère l'importance de la gestion du centre pour la commune. Madame Coline NAJAH ne conteste pas cela mais tenait à rappeler que la commune était déjà intervenue par le passé.

Monsieur Rémi DUPONCHEL souhaiterait connaître la somme exacte qui permettrait de sortir le centre aéré de cette situation. Monsieur le Maire explique qu'aucun chiffre fiable ne peut être avancé en l'état, les éléments transmis ne permettant pas une projection sérieuse. Il affirme néanmoins qu'il est inconcevable de ne pas maintenir le centre.

Madame Maryka CHEVEUX souligne que l'on ne peut pas faire cela aux familles. Madame Coline NAJAH acquiesce mais souligne le manque de transparence dans la gestion actuelle. Monsieur Serge BERTAUX estime qu'il est évident qu'il y a un problème de gestion mais que le Conseil doit prendre une décision aujourd'hui, sinon il y a un risque de ne pas réouvrir le centre lundi.

Monsieur Patrice MAILLARD ajoute que, quand il y a plus de dépenses que de recettes, cela ne peut pas aller. Mesdames Line LEBEGUE et Astrid STERIN ne comprennent pas comment la situation financière du Centre aéré a pu en arriver là. Elles regrettent sincèrement de ne pas avoir reçu d'autres éléments. Madame Astrid STERIN explique qu'elle aurait souhaité poser d'autres questions à Monsieur Bernard GUILLOTTE. Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Bernard GUILLOTTE a présenté l'état financier du Centre. Il comprend que les éléments apportés ne soient pas satisfaisants, mais nous n'avons pas d'autres éléments à présenter. Monsieur le Maire rappelle l'importance de rémunérer les animateurs pour cet été.

Monsieur Ludovic MALFAIT prend la parole pour saluer le courage de Monsieur Bernard GUILLOTTE d'être venu s'expliquer devant l'ensemble du Conseil Municipal. Il rappelle que ce dernier a beaucoup œuvré pour la commune de Moliens, bien qu'il n'en soit pas administré, et cela à titre bénévole. Étant lui-même bénévole au comité des fêtes de Moliens, il constate que même les soirées du Comité des fêtes ne fonctionnent plus comme autrefois, ce qui amoindrit les recettes.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le centre aéré compte actuellement trois agents à temps plein. La masse salariale représente 85 % des dépenses. Avant son départ, Monsieur Bernard GUILLOTTE a précisé qu'ils n'avaient pas le choix, compte tenu de l'organisation du Centre aéré. Monsieur le Maire ne remet pas en cause cette situation mais rappelle qu'il est de son devoir d'en informer le Conseil Municipal. Il rappelle que l'article L2121-29 du CGCT stipule que la commune et par définition le Maire est responsable du bon usage des moyens publics qu'elle engage (locaux, subventions, personnels mis à disposition) ...

Monsieur JérémY LEFEBVRE évoque la création d'un poste supplémentaire de secrétaire de mairie à la suite du départ de l'ancienne secrétaire de mairie. Monsieur le Maire indique que la comparaison entre la gestion du centre aéré et de la mairie n'est pas comparable.

Monsieur Ludovic MALFAIT explique que les dépenses imprévues ne peuvent pas toujours être anticipées. Il prend l'exemple des travaux de la mairie qui ont dépassé le budget initial communiqué. Monsieur le Maire tient à souligner qu'il ne faut pas confondre le fonctionnement et l'investissement.

Monsieur Rémi DUPONCHEL souhaite savoir si la commune a chiffré ce que coûterait la reprise en régie directe du périscolaire. Monsieur le Maire répond que ce travail n'a pas encore pu être réalisé pour plusieurs raisons. Il rappelle que la municipalité n'a été avertie que quelques jours avant le début des vacances d'été, dans l'urgence, par les représentants du centre aéré. À ce moment-là, aucun élément précis n'avait été transmis. Il a fallu dans un premier temps solliciter les pièces nécessaires, les rassembler, les analyser, essayer de comprendre la situation, constater les manquements et synthétiser les informations. Tout cela afin de préparer cette réunion extraordinaire. Il rappelle que cette réunion a été préparée avec des données partielles et parfois floues. Il précise que les seuls éléments concrets reçus dans un premier temps étaient les relevés bancaires et que les explications relatives à l'origine du déficit ont été transmises progressivement au fil de l'eau. Il a donc fallu creuser la situation financière, organiser une première réunion avec Monsieur Bernard GUILLOTTE et les partenaires concernés.

Il informe le Conseil qu'une réunion entre la commune, le président du centre aéré et la CAF a déjà eu lieu et que la CAF a confirmé sa volonté de soutenir le centre, probablement via une subvention exceptionnelle. Dans ces conditions, il n'a pas été possible d'envisager simultanément une étude sérieuse de reprise du périscolaire par la commune étant donné la charge de travail considérable, les délais extrêmement courts et les contraintes du fonctionnement quotidien de la mairie.

Madame Karine TERREUX demande qui est en possession de la carte bleue et comment les dépenses sont émises. Monsieur le Maire explique que c'est la Directrice du centre aéré et que la commune n'a pas à gérer l'organisation du centre aéré et des associations communales, et qu'il est délicat de s'impliquer dans la gestion des associations. Il est à noter que la commune n'a pas cette vocation. Toutefois, Monsieur le Maire reconnaît que le centre aéré a besoin d'accompagnement dans la gestion comptable. Madame Line LEBEGUE demande si un commissaire aux comptes bénévole peut aider dans la gestion financière afin que pareil déficit ne se reproduise.

Monsieur le Maire conclut que l'objectif, aujourd'hui est avant tout de sauver le centre aéré pour les vacances d'été. Madame Karine TERREUX émet un avis favorable, toutefois elle demande s'il est possible que le centre aéré fournisse mensuellement un état des dépenses et des recettes. Monsieur le Maire approuve cette proposition. Un courrier sera envoyé au Centre aéré.

Monsieur le Maire propose donc de verser exceptionnellement une participation financière de 10 000 € afin de permettre au centre d'assurer le paiement des salaires et charges urgentes de cet été.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents en faveur de cette participation exceptionnelle de 10 000 € en faveur du Centre Aéré de MOLIENS.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de s'être rendus disponibles aujourd'hui et souhaite de bonnes vacances à l'ensemble des personnes présentes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 19h50.

Liste des délibérations prises ce jour :

- 2025-31 : Centre aéré Centre aéré de Moliens - Participation financière exceptionnelle.

<i>Nom prénom</i>	<i>Signature</i>
Philippe VAN OOTEGHEM Le Maire,	
Astrid STERIN, La secrétaire de séance,	

Approbation de la réunion de Conseil Municipal Extraordinaire
Mercredi 16 juillet 2025 - 18h30

Philippe VAN OOTEGHEM	➤
Patrice MAILLARD	➤
Serge BERTAUX	➤
Elisabeth GALHAUT	➤
Maryka CHEVEUX	➤
Philippe MAIRE	➤
Karine TERREUX	➤
David KOZAR	➤ Excusé
Astrid STERIN	➤
Ludovic MALFAIT	➤
Jérémy LEFEBVRE	➤
Coline NAJAH	➤
Rémi DUPONCHEL	➤
Camille AUBRY	➤
Line LEBEGUE	➤